TELLIN

#218

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - SEPTEMBRE 2025



Fonderie-Tellin © Christelle Seghers

Éditeur responsable : CLARINVAL Frédéric, Bourgmestre, rue de la Libération, 45 – 6297 TELLIN

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ
Ets Warin s.a.
Une chaleur d'avance !®

www.warin-mazout.be
Tel : 061/51.10.26

Wauthy - Ledoux
Centre funéraire
Rochefort - Wellin
Tél 084 36 87 44
24h/24 - 7j/7
Laurent 0471 82 68 11
Romuald - Younes 0499 59 01 84
Funérailles | Monuments | Prévoyance obsèques | Articles funéraires
Soutien administratif après-décès | Rapatriement
ENTREPRISE FAMILIALE
www.centre-funeraire-wauthy.be
Mail : cflwh@outlook.be
Agréé toutes compagnies d'assurances


Suivez-nous !
HELPELEC
CONSEILS DÉPANNAGES INSTALLATIONS

DIEUDONNÉ STEVE
0472 38 48 29
HELPELEC@OUTLOOK.COM
WWW.ELECTRICIEN-ROCHEFORT.BE

Neuf coeur
AGENCE IMMOBILIERE
Une nouvelle agence, une expérience bien ancrée.

061 46 41 51
info@neufcoeur.be
www.neufcoeur.be
Place du Marché 29
Saint-Hubert
Estimation gratuite !
Neufchâteau | Saint-Hubert

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

3 Mot du bourgmestre
3 Permanence du Collège
4 Fermeture des bureaux
4 « Echos de nos clochers » n° 219
4 Les nouvelles du Conseil communal
4 Déclaration de manifestation
5 Registre des étoiles
5 Dates de collecte des papiers-cartons
6 Fraudes à l'investissement
6 Vous emménagez/déménagez
7 Préservons le petit patrimoine de Tellin

CPAS

8 Opération "été solidaire 2025"
9 Repas Le Pâchy

ENVIRONNEMENT

9 Remise à ciel ouvert du ruisseau du village
10 Modification des primes habitation
11 Jardiner sans espèce exotique envahissante
12 Les infos d'Idelux

POLICE

14 Le thème de quartier de septembre - octobre 2025

DIVERS

14 La fin de windows 10

TOURISME

15 Slow life festival
16 La fonderie des cloches

AGENDA

16 Télévie
16 Concours de couyon à Bure
18 Collecte de jouets

MOT DU BOURGMESTRE



Chères citoyennes, chers citoyens de Tellin,

À l'heure où j'écris ces mots, nos élèves et étudiants ont déjà repris le chemin des cours depuis quelques jours. J'espère que les vacances se sont bien déroulées et qu'elles vous ont permis de vous reposer et de vous ressourcer afin d'aborder cette nouvelle année scolaire en pleine forme.

Je veux profiter de cette rentrée pour adresser mes remerciements à l'ensemble de l'équipe pédagogique pour son dynamisme et la qualité de son enseignement. Nous avons le privilège — et il convient de le souligner — de disposer de trois implantations dans notre petite commune, ce qui garantit un enseignement de proximité. C'est un véritable luxe que peu de communes peuvent se targuer d'offrir. Un grand merci également à nos accueillantes, dont la disponibilité est précieuse : certaines se lèvent tôt ou rentrent tard pour assurer la surveillance et le bien-être de nos enfants. Merci aussi aux comités de parents, qui multiplient les initiatives et activités pour soutenir financièrement les projets pédagogiques. Je tiens enfin à saluer le travail réalisé pour l'élaboration des capsules vidéo, qui font une belle promotion de nos écoles et de notre savoir-faire éducatif.

Autre point important de cette édition : la déclaration de manifestation évolue. Compte tenu du nombre très important d'événements organisés sur notre territoire communal, une nouvelle procédure informatisée est en vigueur depuis le 1er septembre. Le délai de déclaration est désormais fixé à 60 jours avant la date de l'événement. Nous invitons les organisateurs à prendre connaissance de cette nouvelle modalité et à se mettre en conformité afin d'assurer la bonne organisation et la sécurité de toutes les manifestations.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture et une excellente rentrée à toutes et à tous

Frédéric CLARINVAL,
Bourgmestre.

PERMANENCE DU COLLÈGE

Les membres du Collège communal se tiendront à votre disposition le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h dans les locaux communaux, rue de la Libération à Tellin afin de répondre à vos questions ou interpellations.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du Bourgmestre ou d'un des échevins, votre entretien pourra ainsi être préparé.

Venez découvrir notre commune

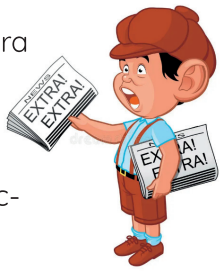
FERMETURE DES BUREAUX



La Commune, le C.P.A.S ainsi que l'ensemble de leurs services seront fermés

Le lundi 10 et le mardi 11 novembre 2025 (Armistice)

« ECHOS DE NOS CLOCHERS » N° 219



Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du 17 au 19 novembre 2025

Les articles pour ce numéro devront nous parvenir pour le vendredi 10 octobre 2025.

mariane.remacle@tellin.be

Remacle Mariane
Service Communications

LES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

Vous trouverez ci-dessous les points présentés au Conseil Communal :

SÉANCE DU CONSEIL DU 26 JUIN 2025.

- L'accord de principe pour le placement de caméras temporaires par la Zone de Police « Semois et Lesse » sur l'ensemble du territoire de la commune de Tellin ;
- L'approbation des conditions et du mode de passation du marché PIC - PICMACY 2022-2024 relatif à la réfection de voirie et réalisation de cheminement cyclo-piétons Chemin du Bois à Resteigne ;
- L'approbation d'achat des parcelles A853C, A860A et A861C pour la réalisation de la zone d'immersion temporaire à Grupont ;
- L'approbation du renouvellement de la convention d'occupation précaire et gratuite d'un terrain privé communal situé à l'arrière du bâtiment extra-scolaire et à proximité du terrain de football B à TELLIN par le Cycy bar ;
- L'approbation de la composition du jury relatif à l'évaluation du directeur d'école ;

SÉANCE DU CONSEIL DU 23 JUILLET 2025.

- L'approbation du partenariat Commune – CPAS pour la mise à disposition d'un travailleur pour l'accueil du temps de midi ;
- L'approbation de la situation en application des normes concernant le capital périodes pour l'enseignement primaire pour l'année scolaire 2025-2026 et la répartition des différents emplois ;
- L'approbation du Plan d'Action Annuel 2024/2025 et du Rapport d'Activités 2024/2025 de l'accueil extra-scolaire.

La Directrice Générale,
Annick LAMOTTE.

DÉCLARATION DE MANIFESTATION – NOUVELLE PROCÉDURE DEPUIS LE 01ER SEPTEMBRE 2025.

Nous vous informons que depuis le 1er septembre, le formulaire de déclaration en ligne est obligatoire pour tous les événements.

Vous pouvez trouver ce formulaire sur le site internet de la commune ou le télécharger via le lien ci-dessous

https://gouverneur-luxembourg.be/declarer-un-evenement

Nous vous invitons à le remplir et à le soumettre en ligne pour vous assurer que votre événement soit pris en compte.

Veuillez noter que le délai de déclaration est de 60 jours avant la date de l'événement.

Tout formulaire incomplet ne pourra pas être traité et sera retourné au demandeur. Il est donc essentiel de bien vérifier que toutes les informations requises sont fournies.

Nous vous remercions pour votre coopération et vous invitons à consulter le site internet de la commune pour plus d'informations.

REGISTRE DES ÉTOILES

Le Service Population-Etat civil vous informe que la Commune de Tellin dispose désormais d'un Registre des étoiles.

Le Registre des étoiles est une initiative émouvante portée par l'ASBL Au-Delà des Nuages qui offre aux parents un espace pour inscrire symboliquement leur enfant qui s'est éteint trop tôt.

La perte d'une enfant est un moment extrêmement difficile pour les parents.

La législation ne prévoit pas l'établissement d'un acte officiel pour les enfants nés sans vie avant 140 jours de grossesse. Il n'existe dès lors aucune procédure officielle pour reconnaitre son existence. Le Registre des étoiles vient combler ce vide, offrant aux parents un moyen de reconnaissance et de deuil pour ces petits anges.

Tous les enfants « étoiles » (enfants nés sans vie) dont au moins un des parents est domicilié dans la Commune de Tellin peuvent être inscrits dans ce registre, quel que soit le temps passé dans le ventre de leur maman.



L'inscription dans le Registre des étoiles se fait sur base volontaire par les paranges (parents vivant un deuil périnatal), sans restriction de temps après la naissance. Les parents peuvent choisir librement le prénom de l'enfant et ne doivent présenter aucune preuve pour l'enregistrement.

Cette démarche n'entraine aucune conséquence juridique.

Il s'agit d'une **déclaration symbolique** visant à donner aux parents une reconnaissance et un soutien de la part des autorités locales, en partenariat avec l'ASBL « Au-delà Des Nuages ».

L'enregistrement au Registre des étoiles peut se faire **sur rendez-vous** au guichet de l'Administration Communale ou sur simple demande via l'E-Guichet.

DATES DE COLLECTE DES PAPIERS-CARTONS | PLANNING DE PASSAGE 2025

Vous trouverez ci-dessous, les dates de passage pour la collecte des papiers-cartons

- Jeudi 20 novembre 2025

Le calendrier complet se trouve sur le site internet **https://www.idelux.be/fr/collecte-dechets-tellin**

RETROUVEZ LES DATES VIA L'APPLICATION POUR SMARTPHONE « RECYCLE! »

Vous retrouverez ces dates ainsi que celles des autres collectes dans **l'application « Recycle! »** à télécharger gratuitement :

via Google Play Store



via l'App Store

Paramétrez l'application pour recevoir les notifications qui vous intéressent.

COMMENT FAIRE ?

- Cliquez sur les "..." en bas à droite de votre application.
- Ouvrez "Paramètres" puis "Notifications" .
- Choisissez "quand" et pour "quelles collectes" vous voulez recevoir des notifications.

RETROUVEZ AUSSI LES DATES VIA INTERNET

Vous pouvez également retrouver toutes les infos (dates des collectes, horaires des recyparcs, consignes de tri, localisation des bulles à verre...) sur www.idelux.be ou sur le site web de notre commune.

FERMETURES DES RECYPARCS

Les recyparcs seront fermés :

- Samedi 1er novembre (Toussaint) et mardi 11 novembre (Armistice) 2025

FRAUDES À L'INVESTISSEMENT : UNE MENACE BIEN RÉELLE, MÊME POUR LES HABITANTS DE TELLIN.

Partout en Belgique, de plus en plus de citoyens sont victimes d'arnaques à l'investissement. Derrière des promesses de rendements élevés, ce sont des escrocs bien organisés qui vous tendent un piège. Le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) lance avec Safeonweb une nouvelle campagne de sensibilisation pour vous aider à reconnaître la fraude à l'investissement et à éviter le pire. Voici ce qu'il faut savoir.

C'EST QUOI, UNE FRAUDE À L'INVESTISSEMENT ?

Il s'agit d'une sorte d'escroquerie où l'on vous pousse à investir dans un produit financier fictif : cryptomonnaies, forex, etc. L'escroc vous fait croire que votre argent fructifie, mais une fois la confiance installée et les fonds transférés, il disparaît. Résultat : vous perdez tout.

Rien qu'au second semestre 2024, les Belges ont déclaré avoir perdu plus de 12,5 millions d'euros à cause de fraudes à l'investissement. Et ce chiffre ne reflète qu'une partie des pertes réelles, car de nombreuses victimes ne signalent pas les faits ; sans compter les conséquences économiques et psychologiques particulièrement lourdes.

COMMENT LES FRAUDEURS VOUS CONTACTENT-ILS ?

Ils savent se montrer convaincants et utilisent des méthodes variées :

- **Publicités sur les réseaux sociaux** avec des visages connus usurpés comme par exemple Fanny Jandrain, Sandrine Corman, le Premier Ministre ou même le Roi !
- **Messages WhatsApp, mails ou SMS** non sollicités,
- **Sites de rencontres,** où la discussion glisse subtilement vers l'investissement,
- **Appels téléphoniques** d'un soi-disant conseiller financier.

Ils peuvent même **imiter le site web** d'une vraie entreprise pour vous mettre en confiance.

LES 5 SIGNES D'UNE ARNAQUE

1. **Contact non sollicité :** un inconnu vous propose un placement "en or".
2. **Rendements trop beaux pour être vrais :** "10 % garantis, sans risque ?" Méfiez-vous !

> « Je me suis assez vite rendue compte que je n'aurais pas dû verser d'argent. Mais quand j'ai voulu tout arrêter, il était déjà trop tard. »
>
> Carine

> « J'ai perdu tout l'héritage de ma mère, je m'en veux énormément de ne pas avoir su détecter la fraude. Si seulement j'avais demandé conseil »
>
> Paul

3. **Pression à investir vite :** on vous pousse à ne pas "rater l'occasion".
4. **Manque de transparence :** peu d'informations claires sur le produit ou l'entreprise.
5. **Paiements inhabituels :** comptes à l'étranger ou demandes en cryptomonnaie.

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME ?

- **Ne payez plus rien** et **coupez tout contact.**
- Prévenez **votre banque immédiatement.**
- **Déposez une plainte** à la police.
- **Signalez l'arnaque** sur **www.consumerconnect.be.**
- **Méfiez-vous d'une seconde arnaque :** les "récupérateurs de fonds" sont souvent… les mêmes escrocs.

VOUS EMMÉNAGEZ / DÉMÉNAGEZ ?

Le formulaire de changement d'abonné pour le compteur d'eau et le conteneur duo-bac est disponible sur notre e-guichet !!!

Plus d'information sur https://tellin.guichet-citoyen.be/demarches/

Ou en scannant directement le QR-CODE.

PRÉSERVONS LE PETIT PATRIMOINE DE TELLIN !



borne-potale à Tenneville

QU'EST-CE QUE LE PETIT PATRIMOINE ?

On appelle « petit patrimoine » la somme des petits éléments construits par les générations passées et qui témoignent des relations particulières que nos aïeux entretenaient avec leur territoire. Il peut s'agir d'éléments à caractère religieux, d'éléments utiles à la vie quotidienne, notamment ce qui est lié à l'eau mais aussi d'éléments liés à l'habitat, à la vie agricole et artisanale, etc.

Petit par son nom, grand par son nombre, le petit patrimoine fait bel et bien partie de notre patrimoine et mérite d'être protégé.

SERIEZ-VOUS L'HEUREUX PROPRIÉTAIRE DE L'UN DE CES ÉLÉMENTS ?

Faites attentivement le tour de votre propriété, elle regorge peut-être de trésors insoupçonnés ! Pour vous aider, une liste des éléments du petit patrimoine populaire wallon est disponible sur le site de l'AWAP (Agence wallonne du patrimoine).

https://agencewallonnedupatrimoine.be/les-17-themes-du-petit-patrimoine-wallon/

Un élément repéré ne fait pas partie de cette liste ? Ce n'est pas grave, il est peut-être intéressant de par son utilisation, son histoire, sa forme, etc.

Un travail de recensement étant actuellement en cours sur la commune, n'hésitez pas à communiquer toutes vos trouvailles.

COMMENT PÉRENNISER CE PETIT PATRIMOINE ?

Certains éléments mériteraient un peu d'attention...

De petits gestes simples peuvent éviter des dégradations plus importantes qui nécessiteront des interventions plus lourdes et coûteuses. Nous vous proposons quelques conseils.

Commencez par observer les choses en détails, cela vous permettra d'établir la priorité des travaux à réaliser. Certains peuvent être simples, d'autres plus complexes...

L'entretien du petit patrimoine consiste en la mise en place de petits actes ne modifiant en rien l'aspect de l'élément. Leur réalisation ne nécessite généralement que peu de moyens financiers ou humains d'autant plus s'ils sont effectués régulièrement.

Quelques exemples.

- Nettoyer. Il est important d'utiliser des techniques douces, non agressives et adaptées au type de matériaux. Le nettoyeur haute pression est à proscrire ! Préférez-lui une bonne brosse accompagnée d'eau et de savon.
- Eliminer la végétation trop abondante sur les éléments et aux abords. Celle-ci peut désolidariser un mur, entraver une gouttière, boucher un avaloir, etc.
- Remettre en peinture des éléments de menuiserie et de ferronnerie : il faut adapter le type de peinture à son support, utiliser des peintures non métallisées, non brillantes et respectant les couleurs d'origine. Surtout, ne vous improvisez pas restaurateur. A chacun son métier ! S'il faut décaper, préférez au sablage, l'aérogommage beaucoup plus doux !
- Remplacer une vitre brisée. Avec un simple vitrage et du mastic, l'eau ne s'infiltrera plus.



photos avant/après le nettoyage de la pompe, du bac et des abords à Conneux (Ciney)

La protection est une étape intermédiaire entre l'entretien et la restauration. Elle sert à préserver l'élément dans l'état où il se trouve en vue d'arrêter la progression des dommages qui pourraient entraîner sa disparition. Ces actes sont généralement provisoires et sont réalisés en attendant une future restauration.

Quelques exemples.

- Poser une bâche sur une ouverture pour mettre un élément hors eau.
- Placer des étançons pour soutenir un mur qui menace de s'effondrer et pose des problèmes de sécurité publique.
- Mettre en place un cerclage pour maintenir des éléments entre eux.

La restauration consiste à réparer à l'identique. Elle ne peut être faite que par une entreprise ayant des connaissances suffisantes en la matière. Dans certains cas, le recours à des techniques spéciales, des savoir-faire ancestraux et des matériaux traditionnels nécessite de faire appel à un artisan-restaurateur. Vous pouvez vous faire conseiller auprès du Centre des métiers du Patrimoine.




photos avant/ après la restauration d'un Calvaire de Tattert (Attert) grâce à un subside PPPW

VOUS AVEZ UN BIEN QUI RELÈVE DU PETIT PATRIMOINE ET VOUS VOULEZ…

- **faire des travaux.** Vérifiez d'abord la légalité de ceux-ci en contactant le service urbanisme de la Commune !
- **avoir une aide financière**, vérifiez que votre bien :
 - est repris dans une des 17 thématiques du PPPW (voir la liste officielle de l'AWaP) ;
 - présente un intérêt patrimonial (mais il ne doit pas être classé-> autres possibilités de de subsides) ;
 - soit visible depuis l'espace public ou accessible au public (ouverture au public lors des journées du patrimoine ou autres manifestations).

Vous répondez à ces conditions, alors vous pouvez introduire une demande de subvention **avant la réalisation des travaux** via un formulaire en ligne ou papier. La subvention peut couvrir 75% du coût pour des travaux d'entretien et de réparation des biens PPPW, jusqu'à un maximum de 10.000€.

- vous **former à la restauration de votre patrimoine**, des formations pour adultes existent au sein de l'AWaP. https://agencewallonnedupatrimoine.be/former/formations-pour-adultes/



chantier formation à la technique de la pierre sèche (FRW, GAL Pays d'Ourthe et PNDO)

Si votre bien est classé, contactez l'AWaP qui vous indiquera les procédures à suivre tant pour l'entretien que pour la restauration de votre bien.

Pour en savoir plus sur les différentes subventions ou télécharger les formulaires de demande : https://agencewallonnedupatrimoine.be/subsides/#subventions-pppw

Contact AWaP

Direction de la coordination opérationnelle

Rue du Moulin de Meuse, 4 5000 Namur (Beez)

081 20 58 55

coordination@awap.be

VOUS VOULEZ REJOINDRE LE GROUPE QUI RECENSE LE PETIT PATRIMOINE DE VOTRE VILLAGE, CONTACTEZ :

Geoffrey Berguet et Florence Lesuisse, agents à la FRW :

084 21 98 60
g.berguet@frw.be
f.lesuisse@frw.be

ODR Tellin

Fondation Rurale de Wallonie

OPÉRATION « ETÉ SOLIDAIRE 2025»

Un tout grand merci à Elise, Lou-Anne et Tymoteusz pour le travail qu'ils ont accompli avec sérieux, enthousiasme et bonne humeur.

Beaucoup de remerciements et de messages de satisfaction nous sont également revenus de la part des particuliers où ils sont passés.

Merci à vous pour la confiance que vous témoignez à l'équipe et au projet …

Et à l'année prochaine !

Pour l'équipe d'été solidaire ,

Isabelle Dory , Catherine Lejaxhe et Arnaud Lejaxhe



Wallonie













REMISE À CIEL OUVERT DU RUISSEAU DU VILLAGE, UN PROJET RACONTÉ AUX ÉTUDIANTS DE LIÈGE…



Le 25 mai dernier, un groupe d'étudiants de la Maitrise spéciale en environnement de la Haute école de Liège s'est rendu à Resteigne pour une matinée de visite de terrain.

Les objectifs de leur venue étaient multiples : en apprendre plus sur le Contrat de rivière Lesse et ses partenaires ainsi que découvrir les actions réalisées sur le sous-bassin de la Lesse et en particulier sur la commune de Tellin.

Luc Pierssens de la société de pêche 'La Fario de Resteigne' a présenté le projet de remise à ciel ouvert d'un tronçon du Ruisseau du Village ainsi que les divers aménagements réalisés par les pêcheurs et la commune.

Stéphanie Dessy, du Contrat de rivière Lesse a expliqué les différentes missions du Contrat de rivière Lesse ainsi que les autres projets réalisés sur la commune comme la pose de nichoirs à cincle plongeurs, la gestion des espèces exotiques envahissantes, la pose de panneaux hydronimiques ou encore les animations proposées dans les écoles et plaines de jeux de l'entité.



Présentation du panneau près du lavoir



Analyse de la qualité de l'eau

Des macro-invertébrés (larves d'insectes, mollusques, ...) ont été pêchés dans le ruisseau, près du lavoir, et ensuite déterminés afin d'établir la qualité de l'eau de la rivière.

Cette matinée a permis de mettre en lumière les divers projets réalisés sur le sous-bassin encore trop méconnus du grand public.

Présentation du panneau près du lavoir Analyse de la qualité de l'eau

Contrat de rivière Lesse asbl - Rue de Préhyr 12F - 5580 Rochefort - www.crlesse.be - 084 222 665 info@crlesse.be

Wallonie énergie Guichets

Libramont
Nouvelle adresse (1/5/2025)
Grand'Rue 54, B-6800 Libramont
Tel : 061/23.99.40
guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h ou sur rendez-vous
https://energie.wallonie.be
https://logement.wallonie.be

Permanences décentralisées sur rendez-vous
Bastogne : 1er jeudi (13h30-17h) et 3ème jeudi (15h-19h)
Neufchâteau : 1er et 3ème mercredis (13h30-16h30)
Vielsalm : jeudis jours de marché (9h30-12h)
Houffalize : 2ème jeudi (13h30-16h30)
Wellin : 2ème mercredi (14h-17h)
Bouillon : 4ème jeudi (13h30-16h)
Bièvre : 4ème jeudi (9h-12h)



Le personnel des Guichets Énergie Wallonie apporte aux ménages wallons des réponses personnalisées, neutres et objectives aux questions techniques, réglementaires et administratives en matière d'énergie.

Modification des Primes Habitation : Mise en place d'un régime temporaire 2025-2026

➔ **Explications avec les Guichets Energie Wallonie**

Le Gouvernement wallon a adopté le 13 février 2025, en première lecture, **un régime de soutien temporaire**. Voici les nouvelles dispositions qui, dès leur publication officielle au Moniteur belge, entreront rétroactivement en vigueur à partir du 14 février 2025.

Ce régime temporaire est d'application pour toute **nouvelle demande de prime introduite à partir du 14/2/25 qui ne remplit pas** les conditions cumulatives suivantes :

- Paiement de minimum 20% du coût d'un investissement éligible aux primes avant le 14/2/25,
- Introduction, pour le 28/2/25 au plus tard, du formulaire de demande de maintien des régimes de primes en vigueur jusqu'au 13 février 2025 (en ligne via *Mon Espace* ou par recommandé postal),
- Acceptation de la demande de maintien.

NB : si vous avez introduit un dossier Rénopack/Rénoprêt (prêt à 0%) et que votre dossier a été immatriculé avant le 14/2/25, vous maintenez vos droits aux anciennes primes.

Nouveau régime temporaire en bref :

1. Des primes et des prêts maintenus ;
2. Des montants de primes diminués, pouvant néanmoins atteindre, dans certains cas, 50% voire 70% de l'investissement ;
3. Si le revenu de référence de votre ménage est supérieur à 114.400 €, vous ne pourrez plus bénéficier des primes ;
4. L'obligation de réaliser, préalablement à vos travaux, l'audit de votre logement, sauf si vous n'effectuez **que** des travaux de toiture ou d'isolation du toit ou des combles ;
5. La conformité des installations électrique et de gaz est un préalable obligatoire à toute demande de prime ;
6. Les travaux réalisés par main d'œuvre personnelle ne sont plus éligibles à des primes ;
7. Toute demande de prime (audit et travaux) doit être **introduite avant le 30 septembre 2026** ;
8. Le régime temporaire prendra fin le **30/9/26** avec la mise en place d'un nouveau système.

Ce nouveau système est-il avantageux pour moi ? Que faut-il pour entrer dans les conditions de ce nouveau système ? … Pour tout renseignement, contactez les Guichets Energie Wallonie.

Synthèse, brochure et formulaires de demande de prime : https://logement.wallonie.be



JARDINER SANS ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE : UN GESTE SIMPLE MAIS IMPORTANT POUR LA BIODIVERSITÉ !

Avec l'arrivée des beaux jours, l'envie d'embellir son jardin ou son balcon se fait sentir. On se rend dans les jardineries, on feuillette les catalogues, on cherche une plante facile, décorative, à croissance rapide. Mais attention : certaines de ces plantes, pourtant vendues légalement, peuvent devenir de véritables menaces pour notre environnement.

DES PLANTES SÉDUISANTES… MAIS À RISQUE !

Vous connaissez peut-être l'arbre à papillons (buddléia), le lupin, le rhododendron pontique, le sumac de Virginie ou encore la vigne vierge… Ces plantes aux fleurs colorées et au charme indéniable sont couramment utilisées dans les aménagements de jardins, de façades ou de talus. Pourtant, il s'agit d'espèces exotiques envahissantes.

Introduites hors de leur milieu d'origine, elles peuvent se propager rapidement dans la nature et déséquilibrer nos écosystèmes.

Il suffit parfois de peu : une plante qui s'échappe du jardin, des déchets de taille déposés dans la nature, et la colonisation commence. Résultat : ces espèces prennent le dessus sur la flore locale (disparation de la flore indigène), appauvrissent les habitats naturels, perturbent le cycle de l'eau et peuvent même représenter un risque pour la santé ou les infrastructures.

COMMENT AGIR ? MIEUX CHOISIR, MIEUX PLANTER

La bonne nouvelle, c'est **qu'il est tout à fait possible d'avoir un jardin à la fois esthétique, fleuri et respectueux de l'environnement**. Tout commence par le choix des bonnes plantes.

Certaines **jardineries et pépinières engagées, labellisées par l'ASBL Adalia 2.0,** accompagnent leurs clients vers des alternatives locales, mellifères et non invasives.

C'est notamment le cas grâce à la charte **"Végétal d'ici"**, lancée en 2023. Ce label garantit la production locale d'espèces indigènes (arbres, arbustes, plantes herbacées) adaptées aux conditions de notre territoire.

LES OBJECTIFS DE LA CHARTE "VÉGÉTAL D'ICI" :

- garantir au client des plants de qualité issus d'une production locale,
- favoriser l'utilisation de semences indigènes, mieux adaptées à la Wallonie,
- valoriser le savoir-faire des producteurs locaux,
- réduire l'empreinte écologique par la production en circuit court,
- protéger la biodiversité en évitant la pollution génétique liée aux plants importés.

DES ALTERNATIVES POUR UN JARDIN VIVANT

Vous aimez les papillons ? Remplacez le buddléia par des espèces locales riches en nectar comme la scabieuse, l'échinacée ou le sureau noir. Vous souhaitez des talus ou des pelouses fleuris ? Optez pour une prairie fleurie avec des graines locales, idéales pour accueillir insectes pollinisateurs et oiseaux.

En évitant les espèces invasives et en plantant local, vous créez un refuge pour la faune et la flore indigènes et vous participez à la préservation du patrimoine naturel wallon.

Plus d'infos : Plantons local et indigène avec le label « Végétal d'ici » | Adalia

Article proposé par le Contrat de Rivière Lesse – Rue de Préhyr 12F, 5580 Rochefort – info@crlesse.be – 084 222 665

LAINE DE VERRE ET CD/DVD : 2 DÉCHETS QU'IL FAUDRA BIENTÔT TRIER DIFFÉREMMENT. VOICI POURQUOI ET COMMENT.



Fin du projet pilote « Laine de verre » - à partir du 1er octobre 2025

En 2024, IDELUX lançait une filière test de recyclage de laine de verre, en collaboration avec Knauf Résolution, spécialiste du réemploi des isolants. Malheureusement, la qualité des matières récoltées via les recyparcs n'a pas permis de répondre aux exigences techniques de recyclage du partenaire. Il était notamment très difficile de distinguer la laine de verre et la laine de roche, et cela malgré les outils de sensibilisation et la formation des préposés mis en place.

Que faire de la laine de verre ?

À compter du 1er octobre 2025, la laine de verre pourra toujours être déposée au recyparc, mais avec les encombrants non combustibles, au même titre que la laine de roche.

FIN DE LA FILIÈRE « CD/DVD » – À PARTIR DU 1ER JANVIER 2026



-Avec l'évolution des supports informatiques et musicaux (disparition des disquettes, généralisation des plateformes de streaming comme Spotify, Deezer, Netflix...), la filière mise en place depuis 2007 se justifie de moins en moins, d'autant que le prix de revente des CD et DVD destinés au recyclage ne couvre pas les coûts de collecte. C'est pourquoi IDELUX Environnement stoppera cette filière spécifique en janvier prochain.

Que faire de vos vieux CD et DVD ?

S'ils sont en excellent état : pensez au réemploi (don à des proches, revente en brocante ou via les réseaux sociaux) ou déposez-les dans l'espace réemploi au recyparc, si l'association partenaire les accepte.

S'il s'agit de CD ou de DVD gravés, abîmés ou incomplets, jetez séparément :

- les pochettes en carton, livrets de paroles, jaquettes... au papier-carton en porte-à-porte ou au recyparc ;
- les CD-DVD et boîtiers en plastique : jusqu'au 31 décembre 2025, vous pouvez encore les déposer au recyparc en vue de leur recyclage. Avec cette période transitoire, IDELUX Environnement permet aux citoyens de recycler leurs derniers CD-DVD avant l'arrêt complet de la filière. À partir du 1er janvier 2026, les CD/DVD et leurs boîtiers devront être jetés dans les déchets résiduels (sac ou duobac).

Plus d'infos ?

https://www.idelux.be/fr/trier-mes-dechets

OÙ JETER LES LITIÈRES DE CHAT OU DE HAMSTER ? LA RÉPONSE À CETTE QUESTION DÉPEND DU TYPE DE LITIÈRE QUE VOUS UTILISEZ.



Vous utilisez une litière minérale ? Les litières minérales (argile, silice, bentonite...) doivent être jetées dans les déchets résiduels. En effet, ces litières ne sont pas recyclables et génèrent donc beaucoup de déchets qui seront incinérés. Astuces :

- **Commune en sacs :** sacs conformes et correctement fermés. Le poids des sacs ne peut pas dépasser 20 kilos.
- **Communes en duobac :** côté gris du duobac, dans un sac plastique pour plus de propreté (sac transparent, pas de sac opaque).

Vous utilisez une litière végétale ? Deux solutions s'offrent à vous : la collecte des déchets organiques ou le compostage à domicile. Les litières végétales 100 % biodégradables (bois, lin, paille...) peuvent en effet être jetées avec les déchets organiques (sac biodégradable ou côté vert du duobac, dans un sac 100 % biodégradable pour plus de propreté (pas de sac en plastique). Elles seront ainsi biométhanisées pour produire de l'énergie et du compost. Autre solution : vous pouvez aussi jeter les litières végétales dans votre compost en mélange avec d'autres matières organiques et en respectant les bonnes pratiques. Les litières des animaux herbivores peuvent aller sans soucis dans votre compost. Les litières de chat sont également compostables. Mais attention, dans ce cas, mieux vaut éviter d'utiliser le compost dans votre potager (risque de transmission de maladies - toxoplasmose, parasites). Privilégiez un usage pour les plantes ornementales.

Notez que les litières même végétales ne peuvent en aucun cas être déposées avec les déchets verts au recyparc.

>>> Téléchargez la brochure « mon pote le compost » via https://www.idelux.be/fr/brochure-mon-pote-le-compost-0



BESOIN D'AIDE POUR PAYER VOTRE FACTURE D'EAU ? LE FONDS SOCIAL DE L'EAU PEUT VOUS SOUTENIR



Le Fonds social de l'eau : un principe de solidarité

À chaque mètre cube d'eau que vous consommez, une petite contribution est prélevée (0,0332 € par m³) pour alimenter un fonds solidaire. Ce fonds permet de soutenir les personnes qui éprouvent des difficultés à payer leur facture d'eau.

Pour l'année 2025, le plafond d'intervention a été fixé à 665 € par an et par ménage, majoré de 127 € par personne à partir de la 4e personne faisant partie du ménage.

Qui peut en bénéficier ?

Le Fonds social de l'eau est destiné :

- aux personnes physiques (et non aux entreprises),
- aux propriétaires ou locataires, bénéficiaires de l'aide sociale ou non,
- aux résidents en Wallonie (hors Communauté germanophone),
- aux personnes qui occupent le logement concerné comme résidence principale et dont la consommation est domestique.

Le Fonds d'Amélioration Technique (FAT)

En parallèle, il existe un Fonds d'Amélioration Technique (FAT). Celui-ci peut financer certains travaux pour réduire votre consommation d'eau, comme :

- La réparation de fuites,
- L'installation d'un mitigeur thermostatique,
- Ou encore une chasse d'eau plus économique.

Si vous êtes locataire, certaines interventions restent à charge du **propriétaire**, qui a l'obligation d'entretenir le logement.

Comment demander une aide ?

C'est simple : contactez le CPAS de la commune. Un assistant social évaluera avec vous votre situation et vous aidera à introduire une demande.

BUREAUX ET HALLS À LOUER : DES SOLUTIONS CLÉS EN MAIN POUR LES ENTREPRISES



Vous cherchez un emplacement stratégique pour développer votre activité ? IDELUX Développement propose à la location des bureaux entièrement équipés et des halls conçus pour répondre aux besoins des entreprises et des indépendants.

À Arlon, Aubange, Houffalize, Libin, Neufchâteau ou Marche-en-Famenne, profitez d'infrastructures clés en main : bureaux et/ou halls industriels pour accompagner votre développement dans un environnement de qualité.

>>> Contacts : Conseillers entreprises | IDELUX

>>> Plus d'infos accessibles sur www.idelux.be > Biens immobiliers à vendre et à louer

LE THÈME DE QUARTIER DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 2025

Sans oublier leurs autres missions, vos agents de proximité sont chargés de vous sensibiliser à diverses problématiques de quartier.

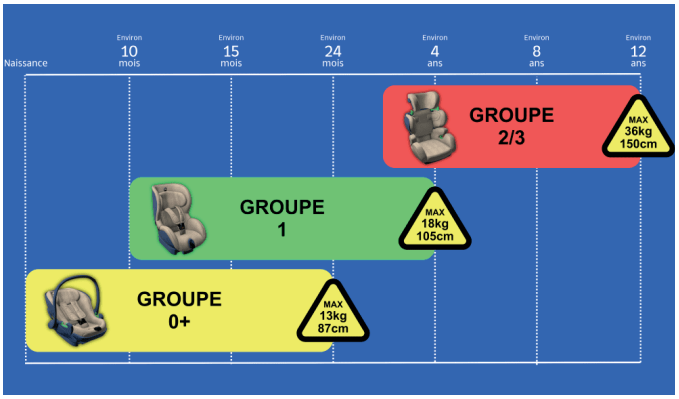
Tous les deux mois, des thèmes sur lesquels ils doivent être davantage vigilants sont fixés afin de favoriser le maintien de l'ordre public, à savoir la tranquillité, la sûreté et la salubrité publiques.

En septembre et octobre, l'accent est mis sur la sécurité aux abords des écoles. Voici quelques conseils en la matière :

SE RENDRE À L'ÉCOLE EN VOITURE

Votre enfant a probablement bien grandi ces derniers mois. Il est donc utile de vérifier si le siège-auto de l'enfant est toujours adapté à son poids et à sa taille. C'est aussi l'occasion de vérifier que le siège est bien réglé, notamment l'appuie-tête.

AUTRES CONSEILS :



- Même pour de courtes distances et/ou si vous êtes en retard, prenez le temps nécessaire pour installer votre enfant dans son siège.
- Avant d'installer votre enfant dans son siège, veillez à lui retirer son manteau en plaçant éventuellement une couverture par-dessus une fois qu'il est attaché. L'épaisseur du manteau peut, en effet, gêner le bon fonctionnement du harnais (ou de la ceinture) et glisser des épaules même si le harnais est bien serré. En cas d'accident l'enfant risque alors d'être expulsé de son siège.
- Si votre enfant sait mettre sa ceinture tout seul, vérifiez toujours qu'il soit bien attaché avant de démarrer.

PRUDENCE AUX ABORDS DES ÉCOLES

Les conducteurs ont un rôle essentiel à jouer pour assurer la sécurité sur le chemin de l'école :

- Respectez le 30km/h aux abords des écoles.
- Ne dépassez pas à hauteur d'un passage pour piétons, c'est interdit et dangereux !



- Si des enfants circulent le long de la chaussée, laissez un espace libre de 1 mètre en passant à leur hauteur.
- Arrêtez-vous à des endroits réglementaires, même si ce n'est que pour deux minutes (pas en double file, ni sur l'arrêt de bus, la piste cyclable, le passage pour piétons ou le trottoir!)
- Une voiture mal garée peut empêcher un enfant qui veut traverser de bien voir et d'être vu.
- Une voiture arrêtée sur le trottoir ou sur la piste cyclable oblige les piétons et les cyclistes à aller sur la chaussée où ils courent plus de danger.
- Quand vous redémarrez, vérifiez bien qu'aucun enfant ne se trouve devant ou derrière votre voiture.

FIN DE WINDOWS 10 : IL EST TEMPS DE PASSER À WINDOWS 11

Microsoft a annoncé la fin du support de Windows 10 le **14 octobre 2025**.

Concrètement, cela signifie qu'après cette date, plus aucune mise à jour de sécurité ne sera proposée pour ce système. Les ordinateurs qui restent sous Windows 10 deviendront progressivement vulnérables aux virus et aux cyberattaques.

- Si votre ordinateur est **compatible**, il est recommandé de passer dès maintenant à **Windows 11** pour continuer à bénéficier d'un système sécurisé et à jour.
- Si votre ordinateur **n'est pas compatible avec Windows 11**, ne vous inquiétez pas : contactez l'**animateur numérique** ou prenez rendez-vous à l'EPN. Une alternative peut être trouvée.

EPN@tellin.be | 0492/18.10.66

SLOW LIFE FESTIVAL

PROGRAMME COMPLET ICI

VOYAGE *dans mon village*

LE SAMEDI 11 OCTOBRE 2025

COUR DE L'OFFICE DU TOURISME - RUE GRANDE 21 - TELLIN







UNE JOURNÉE POUR DÉCOUVRIR AUTREMENT TELLIN ET SES VILLAGES

Balades thématiques - Bain de forêt - Artisanat - Ateliers créatifs - Concerts
Petite restauration - Produits locaux - Patrimoine - Stands "infos et découverte"

Infos et réservations | tourisme@tellin.be

UNE BELLE RECONNAISSANCE POUR LA FONDERIE DES CLOCHES DE TELLIN !

L'ancienne Fonderie des Cloches a remporté, en ce mois d'août, **le PRIX PATWAL 2025, remis par le collectif d'entreprises mécènes PATWAL de Prométhéa** qui œuvre pour la préservation et la valorisation du patrimoine wallon.

Ce prix va notamment permettre aux bénévoles de la Fonderie de poursuivre un projet qui leur tient à cœur : rendre le patrimoine campanaire plus vivant et plus accessible. Concrètement, cela signifie que la Fonderie des Cloches de Tellin va pouvoir offrir aux visiteurs un parcours encore plus immersif (par exemple : mise en lumière des ponts roulants en bois qui figurent parmi les derniers de Wallonie, scénographie de la cave avec des visuels grandeur nature, installation d'une borne tactile interactive, etc.), mais également continuer à travailler sur leur visibilité et communication.

Cette remise de prix est une étape importante, car il reconnaît le travail accompli par l'équipe et les bénévoles, mais aussi la valeur exceptionnelle de ce lieu unique en Belgique.


Fonderie-Tellin © Christelle Seghers




Fonderie-Tellin©dbcreation-MTFSH

Un grand merci aux entreprises du collectif PATWAL pour leur engagement, et à toutes les personnes qui soutiennent et visitent la Fonderie de Tellin.

DANS QUELQUES SEMAINES, LA SAISON TÉLÉVIE REPRENDRA…

Si vous désirez vous investir en faveur de la recherche contre le cancer, en rejoignant notre comité ou simplement en nous aidant lors de nos manifestations, une réunion du comité est prévue **le 19 novembre 2025.**

Comme chaque année, nous planifions différentes activités.

Voici déjà deux dates à retenir :

- **Dimanche 18 janvier 2026** dès 11h30 : notre traditionnel **dîner raclette** à la salle de **Resteigne**
- **Dimanche 15 février 2026** à 15h : **Bingo** à la salle de **Resteigne**

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Merci pour votre soutien !

Le comité « Une pensée pour le Télévie » de l'entité de Tellin

#toutdonner



Mini Market de Tellin

Mini market TELLIN

Ouvert
du lundi au samedi de 8 à 19h
et le dimanche de 8 à 12h

Boevé Romain
Gérant
084/366 790
Sprl tellindis
TVA 0698 889 750
BE51 1431 0405 7762

Rue de Rochefort, 29
6927 Tellin
market.tellin@icloud.com

La Cathédrale
HOSTELLERIE

Cliff VANHOOREN
Grand'Rue 25 • 6927 Resteigne (Tellin)
084 47 76 66 • 0497 63 62 53

Fermé le dimanche soir, lundi et mardi, sauf les vacances

www.lacathedrale.be • info@lacathedrale.be
La Cathédrale

GROUPE LINCÉ - MEUNIER - VERLAINE

CENTRE ESSO FAMENNE

- Services personnalisés **de Qualité**
- Délais de **livraison rapide**

Votre **fournisseur de chaleur dans la région** depuis **40 ans**



Mazout
Pellets
Gaz bouteilles
Huiles & Graisses

Tellin 084/47.89.29 - 084/21.11.36

Rue des Déportés 21, 6900 Marche-en-Famenne | info@groupelmv.be | www.groupelmv.be

JÉRÔME LIESNARD
PEINTURE ET DÉCORATION
+32 (0)496 08 53 65

"Une équipe motivée depuis 75 ans au service de votre vue"

75 ans

GRIFFE
LES OPTICIENS

De Vrais Professionnels de l'Optique
084 21 12 07 • 5580 ROCHEFORT
info@les-opticiens-griffe.be
www.les-opticiens-griffe.be



DUTZ EYEWEAR

GARAGE PIERRET Johan
TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS

DISTRIBUTEUR OFFICIEL
mazda

061 61 10 07
Avenue des Chasseurs Ardennais 8
6870 Saint-Hubert

Suivez-nous sur Facebook

TRANSMETTRE
plutôt que jeter !



COLLECTE DE JOUETS

EN BON ÉTAT

Samedi 18 octobre 2025
dans votre recyparc

Graphic-Plugin

LE RÉEMPLOI AU PROFIT DES ASSOCIATIONS LOCALES

COPIDEC · bep · HYGEA · IDELUX ENVIRONNEMENT · inbw · Intradel · ipalle · tibi · Avec le soutien de la Wallonie

VOUS RECHERCHEZ DE NOUVEAUX CLIENTS,
DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS...

UN ÉVÉNEMENT, UNE PORTES-OUVERTES,
UN STAGE, DES INSCRIPTIONS ?



RÉSERVEZ VOTRE PUBLICITÉ ICI,

CONTACTEZ
SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE
OU 0499 881 820

NOS REVUES COMMUNALES :

- MARCHE-EN-FAMENNE
- TELLIN
- BERTRIX
- GUIDE DE ROCHEFORT





AUTOSELUX votre spécialiste automobile TELLIN

- Atelier de réparation multi-marques
- Mécanique & carrosserie

Bureau Libert
COURTIER EN ASSURANCES
AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin
info@bureau-libert.be - www.bureau-libert.be
T. 084 36 61 43

MARCHAL
Mazout - Pellet
Diesel - Tous produits pétroliers - Services

061/61.20.35



Rue du paradis 12,
6870 Arville (St-Hubert)

joseph.marchal@skynet.be
MARCHAL Joseph

Bienvenue
DANS NOTRE BUREAU
ETHIAS DE MARCHE

Allée du Monument 22
6900 Marche-en-Famenne

Tél. 084 32 71 40
Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (jusque 19h00 le mercredi)

PRENDRE RENDEZ-VOUS

ETHIAS
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS

VOTRE PUBLICITÉ DANS NOS REVUES COMMUNALES ?
CONTACTEZ SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE OU 0499 88 18 20